

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT-LOUDUN  
COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN  
\*\*\*\*\*  
Date de la convocation : 09/2022  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 14

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN

\*\*\*\*\*

### SEANCE DU 4 Novembre 2022

L'an Deux Mil Vingt Deux, le vendredi 4 novembre à 18 H 30, Le Conseil municipal de Ceaux en Loudun s'est réuni sous la présidence de Régis SAVATON en qualité de Maire.

**PRESENTS :** M. Mmes Hervé BERTHON, Juliette BIGOT épouse BOURDIER, Jean-Marie ACIER, Adjoint ; Bruno LIAIGRE, Audren REIGNER, Evelyne MENNESSON, Francette MAUPOINT, Katia FIORILLO, Alicia DUPRÉ, Nicolas BOISSELLIER, François MEUNIER, GALLET Jean-Luc, Nicolas AUBERT.

**Absent :** Jérôme AOUATE

**Secrétaire :** Jean-Marie ACIER

### Objet de la délibération :

Retrait de la délibération 2022/09N11 pour questions de forme

certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 7/11/2022 ;  
et de la publication le 7/11/2022  
A ceaux en loudun le 07/11/2022

;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants,

Vu la délibération n°2022/09N11 du 12 septembre 2022,

Vu les remarques de l'entreprise BouyguesTélécom liées à des questions de forme,

Monsieur le maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n°2022/09N11 du 12 septembre 2022, et précise que les dispositions initialement prévues dans cette délibération faisant l'objet du retrait (question de forme) seront reprises par une nouvelle délibération.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

☞ Décide de retirer la délibération n°2022/09N11 du 12 septembre 2022.

Le Maire,  
Régis SAVATON



Pour extrait conforme,  
Le secrétaire  
Jean-Marie ACIER

AR Prefecture

086-218600443-20221104-202211N2-DE  
Reçu le 08/11/2022